



Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par SLANGUES.

Déclaration comme organisme de formation n° **7631081031** auprès de la Préfecture de **Midi-Pyrénées**.

MODALITE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription à une Formation peut-être être faite par le client par l'un des moyens suivants :

- Une pré- inscription sur notre Site Internet ;
- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du stagiaire (nom, prénom, fonction, adresse), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation.
- Par téléphone en contactant directement le centre de formation.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel.



OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour chacune des formations délivrées par SLANGUES, les prérequis exigés afin de participer à la formation sont mentionnés sur le programme de formation. L'entreprise doit au préalable vérifier la conformité des prérequis de son personnel. SLANGUES se réserve le droit de refuser un stagiaire ne disposant pas au moment de la formation des prérequis exigés. Il sera dû, dans ce cas, au titre de frais de dossier et de dédommagement un montant égal à 50 % du montant de la participation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début de session la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards aux débuts des formations, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur ou selon le cas le stagiaire, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de SLANGUES.

ATTESTATION DE STAGE

Toutes les formations chez SLANGUES sont certifiantes et donc soumises à des tests d'évaluation à la fin de la formation. La remise des certificats d'évaluation est effectuée à la fin de la formation.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui mentionné à la date de l'enregistrement de l'inscription. Tous nos prix sont stipulés « TTC ». Les prix comprennent les fournitures de supports de cours mais sont exclusifs de tout autre frais notamment de transport et d'hébergement.

Tout stage commencé est dû en entier. Les factures sont émises en fin de formation. Elles sont accompagnées d'une copie de la feuille d'émargement attestant la présence du stagiaire et d'une attestation de stage. Le règlement de ladite formation doit être effectué par le Client par virement ou éventuellement par chèque dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de facture, sauf dispositions particulières définies dans le contrat de prestation. Passé ce délai et sauf accords particuliers accordés par SLANGUES, conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Tout paiement intervenant postérieurement à l'échéance figurant sur les factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux légal en vigueur.

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DE L'OPCO

Pour toute demande de formation dont le financement est assurée par un OPCO, SLANGUESL exige du Client qu'il lui transmette l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation. A défaut, SLANGUES se réserve le droit de facturer directement auprès du Client.

ANNULATION – MODIFICATION – REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.



Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la Formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

ANNULATION – MODIFICATION – REPORT DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

SLANGUES est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus, et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par SLANGUES pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive SLANGUES.



En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation sont strictement interdites, et ce quel que soit le procédé ou le support utilisé. En tout état de cause, SLANGUES demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des formations.

CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par SLANGUES au Client. SLANGUES s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs.

LITIGE

Si un différend survenait concernant l'interprétation ou l'exécution de cette convention commerciale, les deux parties s'engagent à la recherche préalable d'un règlement à l'amiable. En cas de litige persistant, le Tribunal de Commerce de TOULOUSE sera seul compétent pour régler le litige.

Fait À L'Isle-Jourdain, le 01/07/2022

SLANGUES
SARL, au capital de 1000 Euros
En Berduquet
31470 Saint-Thomas
SIRET : 81963161500013 - APE : 8559B
www.slangues.fr

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.